Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 53 (1996)

Heft: 1

Artikel: Le bénévolat dans le secteur de la construction d'installations sportives

Autor: Fleischmann, Theo

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-998313

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans le passé, bien des bénévoles offraient leurs services lors de la construction d'installations sportives. Ce n'est plus le cas depuis des décennies. Allons-nous vers un renouveau?

Le bénévolat dans le secteur de la construction d'installations sportives

Theo Fleischmann, chef de la section des installations sportives de l'EFSM
Traduction: Dominique Müller

Bien que souvent taxé de lieu de prédilection pour les architectes et entrepreneurs avides de profit, le domaine de la construction d'installations sportives est pourtant un haut lieu du bénévolat.

Les prestations non rémunérées peuvent s'intégrer dans toutes les phases de la planification, de la construction et de l'entretien des installations sportives. Ces services sont rendus par des particuliers, des groupes, mais aussi sous forme de livraison de matériel.

Formes de bénévolat

Entretien et maintenance

Tout édifice naît d'une idée. Si celle-ci prend forme dans une association, on pourra très bien faire appel à des membres du club spécialisés dans la construction pour concrétiser cette idée et donner des conseils spécifiques.

Planification

Si c'est l'association elle-même qui est à l'origine du projet, elle peut contacter, parmi ses membres, des architectes ou des dessinateurs pour leur en confier la planification. Cette démarche présente un double avantage: les membres actifs sont les mieux placés pour connaître les besoins du club et ils sont généralement prêts à travailler à des conditions très avantageuses.

Construction

A ce niveau, les possibilités de bénévolat sont encore plus nombreuses.

- A commencer par le déblai: un membre de l'association doté d'une formation adéquate pourra certainement consacrer un samedi à transporter quelques mètres cubes de terre à l'aide de machines.
- Pour le travail spécialisé, il est difficile de se passer d'un entrepreneur. Mais cela n'empêche pas d'engager des bénévoles, ce qui permettra d'économiser des sommes considérables.
- Pour les travaux d'installation, il convient d'être prudent et d'obtenir les permis requis. Mais avec un peu d'habileté, certaines tâches peuvent parfaitement être exécutées par des bénévoles, comme par exemple: poser des lambris, peindre, ou exécuter d'autres travaux de ce type.

Evidemment, ce genre de bénévolat est vite synonyme de corvée. Il importe de toujours s'entourer de spécialistes compétents (faire appel si possible à des membres du club). Non seulement ils connaissent les bons «trucs», mais ils savent reconnaître les matériaux et appareils de qualité. On peut ainsi atteindre une qualité de construction qui équivaut à celle du standard professionnel, voire le dépasser. Il convient également d'établir une distinction entre bénévolat, mécénat et parrainage: lorsque le bénévolat consiste en une livraison gratuite de

matériel, on parlera plutôt de mécénat et lorsqu'il y a réciprocité de services, de parrainage.

Entretien

En ce qui concerne l'exploitation d'installations, le bénévolat se limite principalement aux installations du club. A ce niveau, les possibilités d'intervention sont multiples. Ainsi, le seul balayage du court après une partie par les joueurs de tennis eux-mêmes peut être considéré comme un acte de maintenance. Il ne viendrait à personne l'idée d'exiger de l'argent pour ce menu service. Il en va de même pour les refuges de montagne ou de ski, que l'on peut intégrer dans les installations sportives: reconstituer les réserves de bois en automne ou encore secouer les couvertures au printemps figurent parmi les prestations à classer dans le chapitre du bénévolat.

Maintenance

En toute logique, les travaux d'entretien sont également à classer dans le registre de la construction. Dans ce domaine, les possibilités de prestations offertes aux bénévoles sont encore plus nombreuses que dans la construction proprement dite. Par exemple: renouveler les peintures ou effectuer de menus travaux qu'il convient d'entreprendre à intervalles réguliers. Mais il vaut mieux confier les travaux très spécifiques à des entreprises compétentes. Ainsi, changer le revêtement d'un court de tennis est l'affaire de spécialistes. Il peut même s'avérer dangereux de laisser exécuter des travaux par des néophytes, notamment lorsqu'il s'agit de travailler avec des produits toxiques, prévus par exemple pour le traitement des eaux potables ou les installations frigorifiques.

Amener les membres d'un club à fournir des prestations non rémunérées exige une certaine motivation. La meilleure condition pour cela est encore une ambiance de travail harmonieuse et sereine. Pourquoi ne pas organiser, par exemple, une grillade-party après les travaux ou offrir quelques boissons pendant le «labeur»? Ces initiatives seront certainement très appréciées.

Et ce qui est bon dans le cadre du sport l'est aussi dans le bénévolat: pourquoi ne pas organiser quelques concours au sein du club? Qui peint le plus vite, le mieux, etc., parmi les juniors, les seniors ou les vétérans?

Commissions, groupes de travail et de projet

Si l'on cherche le terme bénévolat dans un dictionnaire, la première partie de la définition donnée est la suivante: «Situation de celui ou celle qui accomplit un travail gratuitement sans y être obligé», on peut en déduire qu'elle inclut l'engagement investi dans des commissions et des groupes de projet et de travail.

En effet, le travail qui y est accompli est énorme. Ainsi la majeure partie des projets relatifs aux normes et aux directives publiées par la section des installations sportives de Macolin a été élaborée par des groupes de projet. Les installations majeures, tels les aires de plein air, les salles de sport, les piscines et les courts de tennis ont nécessité des milliers d'heures de travail – fournies par des spécialistes qui habituellement demandent des honoraires s'échelonnant de 150 à 200 francs l'heure pour leurs prestations!

Dans la même perspective, on peut encore classer dans le bénévolat le travail accompli au sein des commissions et dédommagé au tarif journalier de 100 francs par la Commission fédérale de sport (CFS).

Mais peut-on encore parler de bénévolat lorsque, par exemple, les membres d'une commission ne sont pas dédommagés directement pour leur engagement, mais que le temps consacré à cette occupation leur est – totalement ou partiellement – comptabilisé comme temps de travail pour l'institution dans laquelle ils travaillent? C'est par exemple le cas lorsqu'un employé communal participe à une commission fédérale – ou l'inverse. Ou encore que dire de certaines personnes issues de l'économie privée qui savent utiliser leurs engagements bénévoles à leurs propres fins, par exemple pour se faire de la publicité ou bénéficier de relations publiques, ou encore pour avoir une longueur d'avance sur les concurrents en sachant avant eux ce qu'exige telle commission chargée de fixer des normes?

Sans parler de l'excellent tremplin qu'offre le bénévolat, par exemple pour entamer ou asseoir une carrière politique, pour briguer certains postes convoités dans le sport, pour établir les bases d'un bureau spécialisé ou pour conquérir des marchés dans le domaine des installations sportives... ■

Athlétisme
Jeux sportifs
Hockey sur glace
Equipement de courts
Jeux entraînement et loisirs

demandez nos catalogues!

huspo

Bahnhofstrasse 10
8304 Wallisellen

Tél. 01/830 01 24
Fax 01/830 15 67

Revêtements de sol/filets
Médecine sportive
American Sports
Balles/Ballons
Gymnastique
Natation

Centre de sport et de détente
berner oberland **Frutigen** 800 m d'alt.

Information: Office du tourisme CH-Frutigen ✆ 033 71 14 21, Fax 033 71 54 21 – 180 lits, un grand nombre de dortoirs de douze et six personnes. Salles de séjour. Installations de sport: piscine couverte et piscine à ciel ouvert, terrain de football, court de tennis, salle de musculation et de fitness, minigolf. Sol synthétique pour: handball, basketball, volleyball et tennis.
Pension complète à partir de **Fr. 37.–.**
Idéal pour **camp de sport et de marche, camp de ski.**